



Rapport du Conseil Municipal

du jeudi 19 janvier 2023

L'an deux mille vingt-trois et le dix-neuf janvier, à 20 heures 30 les membres du Conseil Municipal de la commune de Gabriac régulièrement convoqués se sont réunis dans la salle de la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas BESSIERE, Maire.

Présents : Monsieur Nicolas BESSIERE, Madame Sylvette CUDEVILLE, Monsieur Bertrand BAYLES, Monsieur Didier BELIERES, Madame Julie BOUCAYS, Monsieur Antony MIQUEL, Madame Martine ROGUET, Monsieur Arnaud CORMOULS, Monsieur Laurent GABEN, Monsieur Vincent IEFFA, Madame Guylaine COURTIAL, Madame Marjolaine CLAMENS

Absents ou excusés : Monsieur Alexandre ROUMIGUIER, Monsieur Tanguy DECOOL, Monsieur Hervé BESSIERE

Secrétaire(s) de la séance: Marjolaine CLAMENS

Monsieur le Maire souhaite la bienvenue à tous les conseillers et excuse l'absence de Alexandre ROUMIGUIER, Tanguy DECOOL, Hervé BESSIERE.

1/ Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté en l'état.

Il donne lecture de l'ordre du jour.

- 1 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 2 - Décision prise dans le cadre des attributions du maire
- 3 - Délibération Diagnostic énergétique batiments Mairie et école - Convention avec le SIEDA.
- 4 - Délibération -Décision modificative augmentation de crédits article 66111
- 5 - Délibération annulation/modification délibération taxe aménagement (partie reversée à la Communauté)
- 6 - Délibération achat d'une partie de terrain près du Cimetière de GABRIAC.
- 7 - Divers

2/ Compte rendu des décisions du Maire prises par délégation du Conseil Municipal

Vu l'article L 5211-2 du code général des collectivités territoriales;
Monsieur le Maire rend compte des décisions prises depuis le précédent conseil, jusqu'au (date d'envoi de la convocation) telles que mentionnées ci après:

- le levé topographique établi par ABC Géomètres pour l'achat d'une partie de la parcelle E 727 attenante au cimetière, appartenant à la Famille BORIES
coût: 1 170 € T.T.C.

Etude d'autoconsommation des bâtiments publics proposée par le SIEDA.

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que le SIEDA propose une action permettant d'être moins dépendant de l'évolution galopante du prix de l'électricité par l'installation de panneaux solaires en autoconsommation.

Le principe est d'installer une unité de production photovoltaïque dimensionnée pour répondre aux besoins journaliers d'électricité d'un ou plusieurs bâtiments publics.

Ce dispositif est nommé « Autoconsommation collective » se décompose en trois étapes :

- Etude d'opportunité permettant de définir techniquement et économiquement le projet,
- Mise en œuvre,
- Suivi de la bonne utilisation et optimisation du fonctionnement.

Cette étude est financée par le SIEDA avec une contribution de 300€ par site.

Sachant que la collectivité , aux vues des résultats de l'étude décide seule des suites qu'elle souhaite donner à cette action,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents:

- accepte d'intégrer la phase 1 de l'étude d'opportunité pour un bâtiment : la salle multi- activité de GABRIAC,
- prévoit d'inscrire au BP 2023 la somme de 300 € .
- Monsieur le Maire et Monsieur BAYLES Bertrand interlocuteur auprès du SIEDA sont chargés chacun en ce qui les concerne, de faire exécuter cette décision.

Réajustement de comptes de fonctionnement - année 2022 DM num 4 : DEL_2023_001

Le Maire expose au Conseil Municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver la décision modificative suivante :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
60623	Alimentation	-435.00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance	435.00	
TOTAL :		0.00	0.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, approuve le réajustement de comptes ci dessus.

Sécurisation de la sortie du cimetière de GABRIAC - Achat de Terrain DEL_2023_002

Afin de sécuriser définitivement la sortie du cimetière de GABRIAC, Monsieur le Maire de GABRIAC indique au Conseil Municipal la possibilité d'acheter une partie du terrain attenant au cimetière sis section E n° 767.

Avec l'achat d'une partie de cette parcelle, la sortie du cimetière sur le CD 988 pourrait ainsi se faire par le délaissé cédé par le Département au cours de cette année 2022, en toute sécurité.

Monsieur le Maire a rencontré la famille BORIES, disposée à vendre ce terrain.

Selon le levé topographique établi par ABC Géomètres, et compte tenu des possibilités d'aménagements futurs, l'achat de 1200 m2 de terrain coûterait : 937 €.

Les frais de géomètre s'élèvent à la somme de : 1170 € T.TC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents :

- donne son accord pour l'achat de 1200 m2 de terrain pour la somme de 937 €.
- accepte de prendre en charge les frais de Notaire et de Géomètre.
- charge Monsieur le Maire de signer l'ensemble des pièces relatives à cette affaire auprès de Maître LAYRAC Marie-Andrée Notaire à ONET LE CHATEAU .

Le document d'arpentage est établi, Madame BORIES sera contacter pour la suite à donner

Secours financier à personne pour règlement du portage de repas auprès de l'ADMR BOZOULS COMTAL DEL_2023_003

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu par courrier une demande de secours financier de l'ordre de 300 € pour règlement du portage de repas d'une personne habitante de la Commune. Cette personne en difficulté financière, en raison de travaux de rénovation dans son logement aidés par l'ETAT, s'engage à rembourser la somme sollicitée dès que les aides accordées lui seront versées.

Pour information, Monsieur le Maire indique qu'en absence de CCAS, la commune doit étudier et peut subvenir aux éventuelles sollicitations. Une somme étant prévue à l'article correspondant du Budget.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents:

- accepte de verser la somme sollicitée soit 300 € à L'ADMR BOZOULS COMTAL pour règlement de l'arriéré du portage de repas à cette personne.
- charge le secrétariat de mairie de convenir avec le trésorier la mise en place des titres correspondants au remboursement mensuel par tranches de 50 € des 300 € alloués dès que cette personne sera en capacité financière d'y remédier.

DIVERS:

Divers 1: Remplacement de Madame Géraldine BESSIERE Agent chargé de la propreté des locaux communaux .

Ayant souhaité mettre un terme à son contrat, Madame BESSIERE a accepté de travailler jusqu'au 29 janvier en CDD de quinze jours.

Monsieur le Maire s'est entretenu avec une personne qui s'est ensuite désistée. Une autre personne, Monsieur Pierre VENZAC, a été contacté.

Divers 2: Point projet d'aménagement de la Place de GABRIAC.

Une consultation simple a été envoyée à 3 entreprises. la remise des offres sera étudiée sous 15 jours, un rapport d'analyse sera établi.

Les employés communaux de BOZOULS seront sollicités pour l'enlèvement des fenêtres et des radiateurs. Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'entreprise BOUDOU Récupération située à Salle La Source, qui s'est déjà déplacée récemment pour récupérer une tonne de ferraille, sera recontactée à l'issue de ces travaux de démolition.

Des demandes de subventions auprès de L'Etat, de la Région et du Département, (notamment DETR et Fonds Verts) vont être déposées .

Au cours du prochain conseil municipal, des délibérations seront prises pour:

- valider le mieux disant
- établir un plan de financement
- fixer par convention avec le SIEDA l'installation et la prise en charge du financement de la borne électrique. (subventionnée à 80 %.)

Divers 3

Afin de palier à l'augmentation du tarif de l'électricité de l'ordre de 400%, la commune prévoit d' adhérer au dispositif du bouclier tarifaire en lien avec le SIEDA.

Divers 4

L'adhésion à Panneau Pocket est effective. les actualités urgentes type alertes climatiques y seront inscrites.

Divers 5

Monsieur le Maire encourage le Conseil Municipal à participer à la cérémonie des voeux de la Communauté de Communes, moment de convivialité et d'échanges vec les entreprises du territoire salle de la gare jeudi 26 janvier à 18 h 30.

Divers 6

L' Ouverture de la Bibliothèque le samedi matin est effectuée depuis le 7 janvier par l'équipe de bénévoles constituée.

Parmi les intéressés, Monsieur le Maire a rencontré la nouvelle équipe de l'hôpital de jour (8 encadrants) . Ces derniers souhaitent reprendre contact au et sollicite l'éventuelle utilisation de la salle multi activité pour des séances de gymnastique .

Divers 7

Vu le temps qu'il fait dehors(neige abondante), Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour vérifier par tous les moyens de communication la possibilité d'acheter une saleuse.

Le conseil Municipal donne blanc sein à Monsieur le Maire pour réaliser cet éventuel achat.

La séance est levée à 21 h 30 .

La Secrétaire:



Le Maire:



